

PROVINCIALE

1900

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$40,646,000.00

confiée à son département
eurs, ces messieurs exami-
rt avec tels dépôts.
es actionnaires lors de se
ses directeurs.

AS LAPORTE

NU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

DEAU

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Exempté cité
de Québec 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sous
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum 50 sous

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de la
Montagne, (Éditions Maric),
Québec. Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBECORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
QUÉBEC, LE 27 AOUT 1925

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Case postale 129
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

Numéro 34

Pare de la Coopérative Fédérée de Québec.

La Coopérative Fédérée et
son oeuvrePreuve que la classification aide à
améliorer la qualité des produits

Dès le début de l'organisation de la Coopérative des Fromagers de Québec, qui fait aujourd'hui partie de la Coopérative Fédérée de Québec, l'on a mis en vigueur un principe essentiel pour l'amélioration de la qualité de nos produits, c'est celui de la classification.

Malgré la lutte plus ou moins juste que l'on ait faite, particulièrement au département des animaux vivants, sur cette question de classification, le principe fait son chemin et aujourd'hui nous sommes heureux de donner à nos lecteurs une preuve évidente des progrès accomplis par certaines de nos coopératives locales.

Ainsi, au mois d'août 1923, la coopérative agricole de Saint-Nazaire, comté de Bagot, nous faisait l'expédition d'un char d'animaux vivants composé de porcs, agneaux, moutons et veaux. Les résultats de la classification furent les suivants:

Consignation faite au mois d'août, 1923.

	Quantité	Classe	Prix payés.
Agneaux	16	Choix	11
	10	No. 1	10
	10	No. 2	9
	4	No. 3	8
	1	No. 4	7
Veaux	1	No. 2	6½
	6	No. 3	6
Lards	11	No. 2	10½
	1	No. 3	10½

Après deux années de travail éducatif de la part du gérant de cette coopérative, M. J.-N. Bérard, qui s'est rendu compte lui-même de la valeur de notre travail, parce qu'il a accompagné plusieurs expéditions sur le marché de Montréal, les résultats sont très satisfaisants et le tableau ci-dessous nous en fournit une preuve évidente:

Consignation faite au mois d'août, 1925.

	Quantité	Classe	Prix payés
Agneaux	46	Choix	13
Veaux	7	Choix	9
	7	No. 1	8
	9	No. 2	7
	1	No. 3	6
Lards	5	No. 1	14½

Il se trouvera encore des acheteurs ambulants pour critiquer les résultats et laisser entendre au public que si, par exemple, on ne leur vendait que des agneaux ou des porcs de choix, eux aussi paieraient des prix élevés, mais ils se gardent bien de renseigner le cultivateur et de lui dire, lorsqu'il fait l'achat de son stock, quelle est la qualité de telle ou telle bête; Ces commerçants sont beaucoup plus intéressés à laisser entendre que les agneaux de monsieur un tel sont des bons No. 1, plutôt que de l'informer que la qualité de ses agneaux peut facilement être appelée choix.

Il existe entre ces deux systèmes une très grande différence, à savoir que celui qui achète pour son commerce personnel bénéficie entièrement sur les bonnes qualités, tandis qu'à la Coopérative chacun reçoit la pleine valeur de la marchandise qu'il nous expédie.

Si nous avions plus d'espace, il nous ferait plaisir d'intéresser le rapport de plusieurs cas semblables dont les résultats peuvent rivaliser avec ceux de la société coopérative de Saint-Nazaire, cette année même, quoique la saison des expéditions d'animaux vivants ne soit pas encore bien avancée.

Vous avez là un exemple du travail d'éducation que la Coopérative Fédérée poursuit pour le département des animaux vivants. Nous pourrions également mettre sous vos yeux les résultats obtenus avec la classification des principaux produits agricoles que la Coopérative Fédérée manipule, tels que beurre, fromage, œufs, miel, sirop d'érable, saumon de Gaspé etc.

Ce système de classification est maintenant admis et reconnu par la classe agricole en général qui en retire les meilleurs avantages.

De nouvelles Coopératives locales s'affilient à la Fédérée.

Au cours de la semaine du 10 courant, trois nouvelles coopératives locales se sont affiliées à la Coopérative Fédérée.

Saint-Octave de Matane.

Mardi soir, le 10 août, sous la présidence de M. J.-B. Millette, agronome de Matane, se tenait à la salle publique de cette paroisse, la réunion des membres de la Société Coopérative de Saint-Octave, récemment organisée par une quarantaine de cultivateurs de cette localité. A cette assemblée générale on procéda à l'élection du bureau de direction et une résolution fut aussi passée à l'effet d'autoriser ce dernier à étudier et affilier si jugé à propos, leur coopérative locale à la Coopérative Fédérée.

A l'assemblée du bureau de direction qui eut lieu le soir du même jour, il fut unanimement résolu que le président de la société M. Georges Dubé, et le secrétaire-gérant et J.-N. Bérubé, soient autorisés à signer le contrat d'affiliation.

St-Eloi de Témiscouata.

Mercredi soir, le 12 avril, les cultivateurs de Saint-Eloi se réunissaient pour se choisir des directeurs et un secrétaire-gérant qui devront à l'avenir conduire aux succès les opérations de leur coopérative locale.

Sous la présidence de M. Godbout, ex-député du comté de Témiscouata, M. Domina Fortin, agronome du district, donna une causerie qui, comme toujours, intéressa vivement les cultivateurs présents. Puis l'on causa ensuite de vente et d'achats en coopération. Les membres se sont vivement intéressés à ce mouvement et décidèrent immédiatement de s'affilier à la Coopérative Fédérée.

Coopérative du Lac Etchemin, Dorchester.

Depuis plusieurs mois déjà les cultivateurs de la paroisse de Sainte-Germaine de Dorchester sollicitaient l'aide de leur agronome, M. E. Massé, pour s'organiser sur des bases solides, de coopération. Leur but est maintenant atteint et à leur assemblée du 13 août courant, les membres autorisèrent leur bureau de direction à étudier et accepter, s'il y a lieu le contrat d'affiliation avec la Fédérée. Le bureau de direction qui s'est réuni le même jour acceptèrent, séance tenante, le contrat d'affiliation qui fut signé immédiatement par le président et le secrétaire de la coopérative locale.

Avis aux cultivateurs qui font affaires avec la Coopérative Fédérée

Dans le but d'éviter tout retard dans la correspondance qui sera adressée à la Coopérative Fédérée de Québec, vous voudrez bien à l'avenir ajouter l'indication suivante sur toutes les enveloppes qui nous seront adressées à Montréal: Boîte postale 326.

De cette manière vos lettres nous parviendront beaucoup plus rapidement. Cette formalité devra être remplie quand bien même vos enveloppes seraient déjà imprimées à notre nom.

LE
SEL A BEURRE
EXTRA SPECIAL

WINDSOR

EST LE MEILLEUR
POUR LE BEURRE
ESSAYEZ-LE

le Bulletin de la Ferme

27

27

27